



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 13 décembre 2018 par la Ministre de l'Éducation de la Communauté française sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'portant exécution du décret du 10/10/2018 relatif à l'implémentation de dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé dans l'enseignement fondamental et secondaire', a été rayée du rôle le 14 janvier 2019, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.